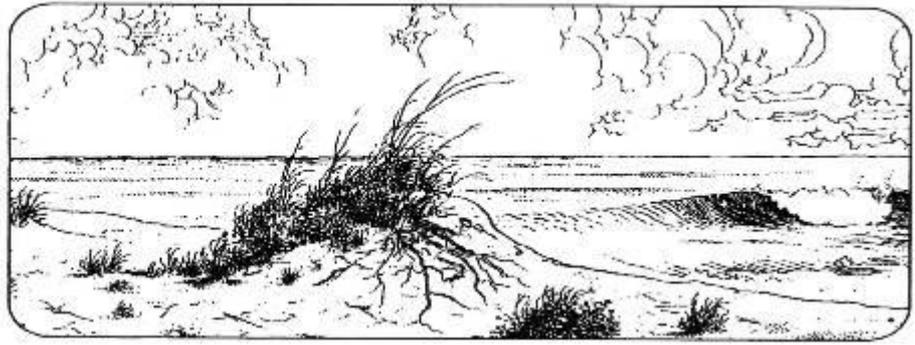


**Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays basque
Sud des Landes
(58 associations)**



Adresse du CADE : 124 chemin de Galharet 64990 Mouguerre Tél : 05.59.31.85.82

A) Les dates des réunions du mois de février :

B)

Coordination anti LGV : le jeudi 14 février à 18h MVC Polo Beyris .

Commission déchets : jeudi 21 février à 18h MVC Polo Beyris.

Commission eau : vendredi 22 février à 18h Maison pour Tous à Anglet (sous réserve de modifications).

Comité de liaison : jeudi 28 février à 18h MVC Polo Beyris.

Coordination Linky : à préciser.

Commission montagne : le mercredi 12/12/18 à 18h15 à la MVC Polo Beyris contact: cade.montagne@laposte.net tel 06 61 81 45 44.

Commission urbanisme: à préciser.

C) Pour les trésoriers des associations qui veulent régler leur cotisation 2019, les règlements devront être adressés à l'ordre du CADE chez Guy de Barbeyrac- «Mora» route de Bertheuil- 40090 Campagne. Tél : 06 38 79 46 49 Email : gdebarb40@hotmail.com ou au CADE (adresse sous le logo)

D) Montant de la cotisation association 25 euros.

E) Si des amis désirent adhérer individuellement, le montant de la cotisation individuelle est de 10 euros. Ne pas oublier de mentionner votre adresse et votre Email.

F) Pensez à nous communiquer votre nouvel email lorsque vous en changez ou lorsque vous en adoptez un.

Compte rendu de l'AG du 31 janvier 2019

Présents : Mouguerre cadre de Vie, Bien Vivre à Brindos, Lurra Zain, Ortzadar, Attac PB, Bizi!, Kanetakoak, Guy (trésorier) et Eliane (site), ACE, Hazketa 2010, Ascain Cadre de Vie, Larrun Patrimoine Commun, Cade Montagne, Santé Environnement, Collectif des barthes Tarnos, Nivelles Bidassoa, UDE, Patrick, Françoise?

AG du CADE : 31 janvier 2019 . Rapport moral de l'année 2018.

L'année 2018 a encore été bien remplie. La commission montagne a amplifié le socle de l'opposition aux projets sur le massif de la Rhune, la résistance aux compteurs Linky s'est structurée, consolidée et surtout elle a tissé des liens importants avec des pans entiers de la population. Une seule conférence de presse de la commission eau a réussi à stopper rapidement les apports de boues rouges sur le site de l'aciérie de Tarnos. Les Amis de Bugangue ont obtenu satisfaction contre le projet de carrière. Des succès juridiques sont venus souligner la sympathie suscitée par nos actions contre les décharges sauvages. La surprise ici est de recevoir des signalements, bien documentés et bien construits d'activités illicites venant non seulement du réseau de nos adhérents mais désormais de personnes totalement inconnues qui suivent nos actions sur notre site. Et même s'il est des secteurs où nous tâtonnons encore, d'une manière générale nous continuons de nous enraciner et nous recevons en échange une reconnaissance que nos adversaires sont bien obligés de considérer. Et dans les secteurs qui nous ancrent dans la société, il est un élément également reconfortant, c'est celui de voir nombre d'entre nous trouver naturellement leur place dans les divers combats.

Rassembler davantage :

Nous sommes arrivés à 58 associations fédérées au CADE et nous avons un nombre d'adhérents individuels équivalent à celui de l'an dernier (+ 2%). Nous ne faisons pas la course au record d'associations adhérentes et nous proposons que nous en rayions quelques unes qui se sont éteintes avec les décès de leurs animatrices. Par contre nous n'avons pas été trop actifs dans la relance aux adhésions individuelles. Nous pourrions y consacrer un peu plus de temps cette année.

Pour rassembler nous pouvons rappeler la méthode mise en place au fil du temps:

- a) Un diagnostic précis et un projet bien étudié.
- b) Une information et une restitution complète et régulière auprès des populations débouchant sur une mobilisation large.
- c) Une incitation à s'organiser (hors du CADE ou dans le CADE, cela n'a pas d'importance, ce qui est important c'est l'organisation vers une plus ample autonomie. Le CADE n'a pas vocation à "chapeauter", il répond aux demandes et fournit le meilleur de lui-même).
- d) Une aide financière quand on le peut.
- e) Une implication large des élus, des services de l'Etat, des appellations d'origine contrôlées etc... chaque fois que c'est possible. (ce n'est pas toujours possible mais plus la lutte a une dimension conséquente, plus cela est nécessaire et nous y sommes parvenus plusieurs fois, impliquant par exemple des élus que par ailleurs nous affrontions devant des tribunaux sur d'autres affaires)
- f) Une fenêtre médiatique bien utilisée amplifiant notre notoriété.

Des commissions actives, un site bien visité :

Vous trouverez en annexes les bilans de certaines commissions.

Notre **site internet** <http://www.cade-environnement.org> est bien visité, pratiquement 1000 visites par jour. Les prises de contact avec le CADE ont augmenté très sensiblement. Il est consulté également par des associations éloignées et il est un bon reflet d'une activité intense de notre collectif. Nous encourageons encore les associations du CADE et ses adhérents à mieux utiliser **les photographies et les vidéos**.

Quelques chiffres de consultation du site :

Janvier : 31905
Février : 31618
Mars : 36829
Avril : 35292
Mai : 33452
Juin : 32684
Juillet : 31310
Août : 29076 (Août 2017: 31000 visites)
Septembre: 27566 (Septembre 2017:31930 visites)
Octobre: 31952 (Octobre 2017: 30660 visites)
Novembre: 35330 (Novembre 2017: 28340 visites)

Il ya deux ans, nous avons jugé qu'il était peut être temps de s'essayer de réaliser une brochure annuelle papier dans laquelle on aurait pu retrouver des articles sur les points chauds de l'année. Encore une fois, nous n'avons pas su dégager quelqu'un pour rassembler ce travail. Nous pouvons en reparler cette année.

Amélioration de notre fonctionnement.

Nous avons avancé ces points :

- A) Que chaque commission élise un(e) responsable en son sein, membre d'office du Comité de Liaison bien sur mais aussi rédacteur de comptes rendus réguliers.
- B) Que le bureau soit élargi et la présence aux Comités de Liaison plus assidue.
- C) Que soit constituée une commission consultative où les membres seraient destinataires des comptes rendus, dossiers et sollicitations sans que tous ses membres soient nécessairement au bureau s'ils ne le souhaitent pas. Qu'elle soit consultée par internet au moins, lorsque nécessaire.

Nous avons fait quelques progrès, surtout dans l'utilisation de la liste "consultative", Mais ce n'est pas terrible sur les autres points.

L'an dernier, nous disions aussi: "Il est aussi nécessaire de comprendre que le CADE n'est pas une organisation rigide. Sur certains sujets, les points de vue différents peuvent et doivent s'exprimer. Cela nous oblige à être exigeants envers nous-mêmes, à affiner nos propositions, à être bienveillants, gage d'une confiance féconde entre nous." Ce principe doit perdurer car il est aussi l'un des marqueurs du CADE.

Nos participations aux organismes institutionnels :

Vous trouverez en annexe également la liste de nos participations.

Il est peut être aussi nécessaire de revoir nos représentations pour les actualiser.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Elections :

Sont élu(e)s ou réélu(e)s à l'unanimité :

Secrétaire : Pierre Recarte

Trésorier : Guy de Barbeyrac

Président : Victor Pachon

Vices président(e)s : Pierre Recarte

Membre du bureau : José Lavictoire, Pantxo Tellier, Jacques Ferran, Patricia Luenberger, Eliane Pibouleau Blain, Miren Amestoy.

Annexes:

Commission LGV

L'année écoulée a été surtout marquée par l'examen de nos recours en Conseil d'Etat et le jugement qui a fait suite et par les décisions gouvernementales suivant d'assez près les conclusions du Conseil d'Orientation des Infrastructures.

- C'est dans ce contexte que nous avons rencontré le 9 février Florence Lasserre David députée Modem pour lui exposer les raisons de notre opposition au projet de LGV. Ce contact nous paraît intéressant dans la mesure où elle est Secrétaire de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'assemblée nationale et qu'elle rencontre à ce titre Elisabeth Born. Nous lui avons laissé un document d'une quarantaine de pages reprenant les détails de notre argumentation. Elle devait le remettre à la ministre des transports.

- Nos recours contre la DUP des LGV du GPSO ont été examinés le mercredi 23 mars au Conseil d'Etat. Nous savions que le rapporteur s'apprêtait à demander l'acceptation de nos interventions mais leur rejet sur le fond. Pourtant nous avons fait valoir que l'évaluation socio-économique ne contenait pas d'information précise relative au financement du projet, qu'il s'agissait d'un copié/collé du dossier de la LGV Poitiers-Limoges pour lequel le Conseil d'Etat avait annulé la DUP considérant que *"Dans ces conditions, l'insuffisance dont se trouve entachée l'évaluation économique et sociale a eu pour effet de nuire à l'information complète de la population."* Le rapporteur a considéré que sur ce point nous avons raison mais fait valoir que *"la répartition des financements, telle qu'envisagée à la date de l'enquête publique, avait été indiquée par le « protocole d'intention pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique » intervenu fin 2008 entre l'Etat, Réseau ferré de France et un grand nombre de collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale"*.

Avec notre avocat Me Cofflard nous avons déposé auprès des juges une note en délibéré avant le jugement rappelant que dans les deux pages (sur les 32.000) consacrées aux modalités de financement du projet il n'est fait aucune mention sur l'existence de ce protocole dans le dossier de RFF présenté à l'enquête publique.. De plus ce protocole non engageant n'a jamais été signé.

Le rapporteur public a considéré que le protocole était porté à la connaissance du public via un lien internet figurant au bas de la page 9 de l'avis de l'autorité environnementale.

Nous avons indiqué que ce lien n'était pas actif et renvoyait au site de la Région Nouvelle Aquitaine ! Il est également mentionné dans la contre-expertise du CGI sans aucune information quant à son contenu. De plus nous démontrions en produisant les contributions du public traitant du financement qu'aucune ne fait allusion à ce protocole et qu'en conséquence il n'avait pas pu en prendre connaissance.

Les juges ont suivi le rapporteur et nous déboutant et en validant la déclaration d'utilité publique le 11 avril.

- Dans les suites immédiates, le CADE s'est joint à d'autres associations en réagissant par un communiqué de presse faisant état d'un sentiment d'injustice, d'incompréhension et d'indignation.

- Début mars après le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures, les élus pro-LGV se sont manifestés pour le projet de LGV au sud de Bordeaux à travers une motion adressée aux ministres en charge du dossier et au Premier Ministre.

En réaction à cette motion portée par certains élus landais une lettre ouverte a été envoyée à Edouard Philippe, à Nicolas Hulot et à la ministre des transports Elisabeth Borne. Cette lettre a été signée par de nombreuses associations et le CADE. Enfin nous nous sommes joints à une deuxième lettre ouverte à Nicolas Hulot dénonçant un saccage environnemental par le projet GPSO.

- Le 28 mars, Hervé Jonathan, nouveau sous-préfet a souhaité nous rencontrer le CADE pour faire le point des sujets d'actualité concernant l'environnement sur la LGV bien sûr, mais aussi les décharges sauvages du BTP, le projet d'aménagement de la Rhune, le Linky etc ...

- Le 17 mai, nous tenions avec La coordination interdépartementale anti-LGV une conférence de presse à Bordeaux pour analyser cette décision du Conseil d'Etat.

Nous avons affirmé notre volonté de poursuivre la bataille judiciaire et annoncé le dépôt d'un recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Nous avons également sollicité la Commission européenne pour qu'elle saisisse la Cour de justice de l'Union européenne, particulièrement en ce qui concerne la protection des sites Natura 2000 largement menacés par les projets de lignes à grande vitesse.

● Au mois de novembre, nous avons participé à la consultation en ligne sur le web des assises nationales de la mobilité en envoyant plusieurs contributions.

● Le 17 novembre, le CADE était présent aux assises organisées par la députée Florence Lasserre David en présence de nombreux élus et de la sous-préfète. Nous avons participé aux 6 ateliers débattant des thèmes suivants : mobilités plus propres, plus connectées, plus solidaires, plus intermodales, plus sûres, plus soutenables. Nous avons déposé plusieurs contributions autour des thématiques suivantes :

>Le coût des LGV devient insoutenable, il faut donner la priorité à la rénovation de l'existant pour mieux desservir les territoires

>Les accidents ferroviaires récents dus au manque d'entretien (Brétigny, Denguin)

>Priorité aux trains du quotidien sur les voies existantes modernisées.

>Aller plus vite ou arriver à la bonne heure.

>Le GPSO, l'exemple même d'une empreinte environnementale majeure

>L'impact des nouvelles formes de travail sur la mobilité 0.

>Les bilans socio-économiques des projets de LGV devraient tenir compte des bilans LOTI des LGV en service

● Le 26 novembre nous rencontrons de nouveau la députée Florence Lasserre-David suite aux prises de paroles de madame Elisabeth Born, ministre des transports, concernant la loi LOM qui traitera des mobilités. Lors de cet entretien, nous avons demandé :

- La communication du bilan LOTI de la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras
- Le détail des 490 millions d'euros à investir sur la ligne actuelle Bordeaux-Espagne
- Le trafic sur la LGV Paris-Bordeaux et l'éventuel déficit pour la SNCF engendré par la mise en service de Tours-Bordeaux
- Un appui à notre courrier de demande de RV avec la ministre des transports.

● Enfin tout au long de l'année nous avons publié dans Mediabask :

« LGV : quand les juges du Conseil d'Etat se déjugent... »

« 12 raisons d'enterrer définitivement la LGV Bordeaux-Dax-Espagne »

Commission montagne.



Rapport de la Commission Montagne pour l'exercice 2018

L'année 2018 a connu une intense activité avec un nombre important de mobilisations du collectif inter- associatif contre le Projet de d'Aménagement de Larrun/la Rhune 2020, mené par le CD64 et l'EPSA!

Rappelons que dans un cadre bénéficiant de Protections Site Classé, ZSC, Natura 2000, le projet du Président JJ Lasserre sous couvert de mise en place d'un Projet de rénovations des infrastructures du petit train, accentue en fait l'activité touristique du site, dans un massif déjà surfréquenté.

On peut noter que les travaux et aménagements planifiés, accompagnés d'attraits et offres touristiques, sont contestés par les publics locaux .

Le Projet " la Rhune 2020" présenté lors d'une Conférence de Presse le 7/06/2017, a été évalué à 43 millions d'euros TTC.

(extraits du document et des plans du CD 64!): améliorer la qualité d'accueil des publics, la sécurité des passagers, l'attention aux personnes à mobilité réduite, rénovations des halls d'accueil et gares de départ et d'arrivée au sommet

du massif, entretien et rénovation des voies, ajouts de 2 motrices, création de 2 nouveaux trains ouvrant à la possibilité de 2000 voyageurs/clients supplémentaires/jour .

Prévisions d'aménagement de nouveaux parkings dont un de 110 places au Col de St Ignace (avec déviation de la route départementale), et puis au sommet : le sensationnel avec une immense "passerelle panoramique" posée sur pylônes, enroulant le relais TDF, empiétant ou supprimant deux itinéraires de montée à l'ouest, des gradins, des murs d'escalades, toboggans, yourtes, l'offre de nuitées avec la pose de 3 wagons-couchettes installés en pente nord, des programmes virtuels, des attractions et animations ou spectacles de jour, de nuit...)

Rejetant nombre de ces aménagements, associations de montagne et environnementales du Pays-basque (côte et intérieur) se sont vite mobilisées autour du CADE Montagne, de Larrun Patrimoine commun et du Collectif Larrun ez Hunki, regroupant habitants et associations des communes limitrophes, secteurs de Sare, Ascaïn, Urrugne et Bera en Navarre.

Sont à noter sur l'année 2018 :

- près de 30 réunions des Collectifs, 3 réunions publiques, commissions de travail (23/03/18) , de très nombreux points Presse et Médias.

Campagne de pétitions, expos et stands d'infos : à SARE, lors du Salon du livre à Pâques, de même à Ascaïn , lors de la course "Montée de la Rhune" le 14/10/18

En cadre du chantier de "restauration de la piste dite des carrières" à ASCAÏN entrepris sans autorisations administratives par la commune d'Ascaïn et faisant suite à l'arrêt des travaux (fin 2017) présences sur le terrain, courriers et démarches auprès de l'administration (lettre au Préfet 64 le 30/05/18)

Regroupement au Col de St Ignace 21/05/18 (300 pers).

Déplacement d'une délégation et rassemblement à Bidache le 7/07/18 devant le domicile de JJ LASSERRE, transmission d'une lettre et demande de rendez-vous.

Manifestation commune et soutien apporté par les Cheminots le 13/07/18 en gare du Petit train au col St- Ignace et lors de l'inauguration des équipements et du complexe LARRUN au village de SARE.

Mobilisation des jeunes d'Aman komunak au sommet de Larrun le 13/10/18.

Réunion publique à Ascaïn avec 100 personnes le 30/07/18 .

A Urrugne le 5/09/18, manifestation dans le cadre des fêtes patronales .

Interventions :

Réunion à la Mairie d'Ascaïn le 15/09/18 aboutissant après un débat de fond et divers échanges de courriers à une modification raisonnée du Programme de la Skyrhune (courses de Trail et animations sur la Rhune). L'association abandonnant les programmations de deux Fans zones, de sonos, musiques amplifiées en cœur et sommet du massif protégé...

" Cette action marquante, menée par nos associations fait apparaître les carences de réglementation actuelle, pour l'organisation d'épreuves sportives et ludiques sur un massif protégé. La collectivité publique (municipalités, Préfecture, administrations) doit se pencher impérativement sur cette question et nécessité d'un cadre et réglementation précises .

Rencontre du Cabinet ANDUEZA-AGOR 18/09/18, chargé de la Commission Environnementale , cadre Projet la Rhune 2020 (voir en pièce jointe les conditions de notre participation).

Stands expos, pétitions, informations lors des journées Alternatiba à Baiona les 6 et 7 octobre 18

Invitation et débat, soirée Cinéma autour du film "le temps des forêts" à Urrugne le 18/10/18

Salon de l'agriculture paysanne Lurrama les 16/17/18 novembre 2018.

Information et intervention à l'invitation du Club Alpin Français lors de l'AG annuelle à Bayonne le 15/11/18 (150 personnes environ) .

Information/débat avec les élèves du lycée agricole d'Hasparren (en BTS Environnement) le 11/10/18 .

Rassemblement à St Jean de Luz le 29/11/18 lors de la venue du Secrétaire d'Etat porte parole du Gouvernement Benjamin Griveaux. Remise d'un courrier à l'intention du Ministre de la Transition Ecologique , du Préfet 64 et Député V. BRU .

A ce jour, ce sont plus de 40000 personnes qui par leurs signatures et engagements ont exprimé " le refus du Projet du Département" !

- les divers détails de ces PETITIONS,

a) les initiatives de Teams Rhuners association de trail locale et de nos collectifs, elles totalisent près de 15000 signatures.

b) une initiative et MOTION déposée le 20/09/18 par des Elus de Ciboure pour une labélisation "Rhune grand site de France", a vu plus de 21000 signatures en une dizaine de jours (oct 18) !

c) le sondage du journal Sud-ouest auquel 5500 personnes avaient répondu, (indiquant 65,8% de personnes opposées au Projet!)

A toutes ces personnes s'ajoutent les rejets de nombre de Clubs et associations de MONTAGNE, de Défense du Patrimoine, de l'Environnement de la faune et la Flore...

Autres rencontres et réunions :

17/01/18 Monsieur Kotte ECENARO Maire et Conseiller Départemental Hendaye, Mme KOERIG Conseillère Départementale 64 Hendaye.

13/02/18 Mme Benedicte LUBERRIAGA Conseillère Départementale Ascain.

Mme LEICIAGUECAHAR Alice, Mme DUTOYA Emilie Conseillères Régionales . Monsieur le Maire d'ASCAIN le 15/09/18

Courriers au S/Prefet le 30/05/18 et Préfet pour suivi des travaux piste d'Ascain.

Président de Région Nouvelle Aquitaine Mr ROUSSET le 12/03/18.

Lettres à tous les Conseillers du Département 64 le 26/06/2018.

Monsieur le Sous-Préfet le 28/03/18, 30/05/18, 14/09/18,

Président du CD 64 le 23/03/18, le 16/07/18 .

Mme DERVILLE Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine chargée du Tourisme le 1/08/18. Député V .BRU le 13/04/18,

Monsieur Max BRISSON Sénateur et Conseiller Départemental le 5/02/18...



Les oppositions sont elles prises en compte ?

Les services du CD 64 et de l'EPSA poursuivent leurs rencontres, en Comité de pilotage, Commissions techniques et de suivis, dont aucunes infos pourtant dûes au public ne sont données.

Les associations ont accepté d'intégrer une Commission environnementale prévue, non sans constater les limites de celle-ci, posant des conditions de participations, confirmant en préalable leur refus du projet présenté.

Fin 2018, nous ne percevons la moindre annonce de modifications demandées et attendues.

Nous doutons fortement de la volonté du Président du Conseil Départemental qui ne montre aucun signe de changement de son projet et qui refuse l'information publique.

L' ESPOIR , demeure cependant!

La Communauté d'Agglo Pays-basque, fin décembre 2108 a pris et confirmé ses prérogatives Montagne et Tourisme et devrait peser dans les orientations .

De même la Région, l'Etat, ses représentants et l'administration ne laisseront pas porter atteinte à ce site doublement classé !

Et nous savons que la mobilisation du public fera changer les choses !

La Rhune nous l'avons dit n'est pas exclusive des activités du tourisme et de la gestion du Petit train.

L'accentuation touristique en un site déjà surfréquenté n'est pas une offre recevable.

Les équilibres d'accueil sont à respecter, les citoyens, les habitants à écouter dans un devoir de responsabilités.

Nous continuerons à défendre le massif ce pour tous les publics la fréquentant : familles, promeneurs, touristes, éleveurs, paysans, sportifs, travailleurs sur le site...

Pour le CADE Montagne, Rafa Valdivielso

COMMUNIQUE du 7/08/2018:

CONDITIONS de Participation des Collectifs d'associations à la COMMISSION ENVIRONNEMENT, cadre Projet RHUNE 2020 du CD 64.

La réunion publique du 30 juillet 2018 qui s'est tenue à Ascain, rassemblant une centaine de personnes venant ou représentant de près de 18 associations a pu permettre de discuter de la proposition du Conseil Départemental 64 invitant nos associations à participer à une prochaine Commission d'étude environnementale concernant l'ensemble du massif (obligatoire pour l'administration et le site classé,) et ayant pour cadre général le périmètre global du massif, le Projet La Rhune 2020 du Conseil départemental 64 et les travaux de rénovation des infrastructures du Petit train de la Rhune/Larrun .

Après en avoir débattu en réunion du 7/08/18 à Sare , les Collectifs ont retenu l'option de participer à la Commission Environnementale aux conditions suivantes :

- leur participation se fera sur la base du contenu des 3 points de la Pétition rappelés ci-après:

1. Que les travaux soient prévus au strict nécessaire en vue de l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité, et pour assurer la durabilité, des équipements.
2. Qu'aucune construction qui pourrait porter atteinte à la nature et au paysage ne soit prévue.
3. Qu'aucun moyen supplémentaire permettant l'augmentation de la fréquentation ne soit prévu.

Parmi ceux-ci :

- la non mise en service de nouveaux trains
- le Non à la Passerelle sommitale (artificielle, portant atteinte à la nature et au paysage, aux cheminements nord/ouest et accès naturels...)
- la Nécessité, urgente de mise en place de navettes transport au départ des villes alentours.
- " " de laisser le site classé, apprécié, par tous, dans son état le plus naturel.

Important :

- Les collectifs rappellent ne pas être en phase avec le contenu du projet du CD 64 dont elles ne partagent que quelques points !

- indiquent qu'ils n'entendent en aucun cas être considérés "associés ou co élaborateurs", comme le souhaiterait le Président du CD64, d' un projet qui ne leur appartient pas et dont le contenu à ce jour n'a pas été modifié, (absence d'écrit, le projet travaillé, reste celui présenté initialement le 6/06/17) .

La concertation entreprise n'ajourne pas la mobilisation des associations et des citoyens. Celle-ci restera effective jusqu'à la modification ou l'abandon du Projet La Rhune 2020.

A la suite de la première phase de cette concertation, ou quand ils le jugeront nécessaire, les collectifs se réuniront pour faire le point et décider de la suite.

Commission Linky

L'année 2018 a été principalement consacrée à informer le maximum de personnes de ce qu'est réellement le programme Linky, Cheval de Troie du développement des smart grids européens et, surtout, l'amorce de la fin du service public de l'électricité.

Plus d'une trentaine de réunions d'information ont été tenues en 2018 dans les Communes du Labourd, à la suite de celles qui ont été tenues en 2016 et 2017.

Enedis déploie son compteur en arguant tantôt de son adossement à la Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte alors qu'aucun des 215 articles de cette loi ne fait référence au Linky, tantôt à la modification conséquente du Code de l'Énergie alors que celui-ci ne fait pas plus référence au Linky, tantôt enfin à la directive européenne 2009/72/CE de 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité.

Cette dernière directive demandait qu'une étude déterminant quel modèle de compteurs intelligents était le plus rationnel économiquement et le moins coûteux soit faite avant 2012 et quel calendrier pouvait alors être envisagé pour leur distribution. Cette évaluation, faite par l'Allemagne, a permis de considérer que ce type de déploiement n'était pas économiquement intéressant pour des consommations classiques et c'est ainsi que l'Allemagne n'a pas eu recours au Linky pour des consommations inférieures à 6.000 kWh.

Dans son rapport 2018, la Cour des Comptes démontrait que le déploiement du Linky était une opération intéressante pour Enedis et non pour les usagers qui allaient, en fait, la financer.

Indépendamment de tout ceci, Enedis et ses sous-traitants menacent, malmènent, font pression sur toute personne qui refuse la pose de ce compteur même si l'on fait remarquer que les études préalables sont notoirement incomplètes, ne prenant en compte que le compteur mais pas l'impact du CPL sur le domicile et ignorant totalement tout l'ensemble jusqu'au concentrateur. On se rend même compte, lors de l'installation de ce compteur, que les normes de pose (NF C 14-100 et NF C 15-100) ne sont pas respectées.

Enedis ne respecte pas les accords qu'il a conclus avec les Municipalités de Bayonne et Mouguerre, pratique une discrimination vis-à-vis de certaines communes qui lui ont demandé de bénéficier des mêmes accords, discrimination qui est contraire au principe d'égalité requis à l'article 2 de notre Constitution.

Depuis novembre 2017 nous essayons de pouvoir exposer la réalité du déploiement de ce compteur à l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, qui ne savent pas (ou ne veulent pas savoir) que le réseau basse tension est de leur propriété en tant qu'autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) et qu'à ce titre ils peuvent être mise en cause en cas d'anomalie dans la distribution du service public de l'électricité. Nous avons réédité cette demande en juillet dernier et décembre 2018 lors d'une des réunions de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. On nous a affirmé que notre demande n'était pas mise aux oubliettes.

Des actions juridiques ont été lancées par un certain nombre de Collectifs et Associations de la coordination anti Linky et sont en cours.

Nous avons pratiqué plusieurs mesures de champs électromagnétiques : à Bidart le 14 mars, à Bayonne les 24 et 29 mai, 14 juin, 2 juillet et à Biarritz le 20 décembre.

Ces mesures montrent que les champs électromagnétiques sont parfois très importants à proximité des lieux de vie (chambre à coucher, cuisine) et confirment les résultats des expérimentations du CSTB constatant que, même si un domicile n'est pas équipé de compteur Linky mais que des habitations voisines en possèdent, ce domicile est impacté par le CPL des Linky. Le protocole imposé pour les mesures effectuées par des organismes accrédités par l'ANFR implique qu'elles soient pratiquées en milieu de pièce c'est-à-dire en zone relativement éloignée des réseaux électriques de l'habitation. Ces mesures sont plutôt adaptées aux champs électromagnétiques rayonnés et non pas à ceux conduits dans les réseaux électriques de l'habitation.

Plusieurs conférences de presse ont été faites les 4 juillet, 12 décembre et 19 décembre.

Le bref aperçu de ce qui a été fait dans le Pays basque contre le déploiement du Linky est loin d'être un cas isolé en France. Plusieurs références d'actions, de rapports et de prises de conscience de la nocivité du système Linky et de la supercherie d'Enedis sont maintenant nombreuses sur tout le territoire national comme dans d'autres pays européens.

L'arrêté de la Mairie de Loubaut de juin 2018 n'est toujours pas suspendu par le Tribunal administratif.

Conscient que le niveau de refus est maintenant important dans le Labourd, Enedis se reporte, en ce moment sur les petites communes de Soule et bientôt de Basse Navarre. Il se répand également en actions de communication.

Nous allons continuer à battre le fer, ceci d'autant plus que certaines personnes qui avaient opté pour le Linky, commencent à analyser, plus en détail, leurs consommations, s'aperçoivent que des délestages intempestifs existent pour lesquels la seule solution avancée par Enedis est de passer à un contrat de niveau supérieur.

Bilan 2018 de la commission Eau.

Année calme pour la Commission Eau & Industries du CADE avec 2 initiatives fortes fin 2018. La première a concerné une action pour s'opposer au transit des boues rouges issues de l'Usine de Gardanne sur le Port de Bayonne. Elle a été menée en collaboration avec l'association phocéenne ZEA. La deuxième initiative a été la participation à l'enquête publique relative à la création d'un poste de secours centrale plage de l'Océan afin d'émettre un avis défavorable. Ce projet fait suite au projet de local communal de la mairie d'Anglet qui a été remanié. Une nouvelle fois, plusieurs points ont été dénoncés pour ce poste central qui sera construit dos à la mer. Un recours gracieux vient d'être adressé au Maire d'Anglet pour lui demander de reconsidérer son projet. La Com Eau travaille également sur l'implantation de l'élevage Kintoa sur Ascain et ses sources de pollution et participe aux diverses instances et commissions (S3PI Estuaire de l'Adour, commission locale de l'eau ...).

Commission déchets

Les activités ont encore été nombreuses en 2018 sur le front des **décharges sauvages**. Nous pouvons noter de plus en plus de succès juridiques et un début de modification de la situation existante jusqu'alors.

Nos adversaires s'adaptent et ont entrepris de régulariser des situations illégales en créant des ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) ou Installations classées pour broyer et "recycler" des matériaux. Connaissant les personnages, ces installations privées, désormais légales serviront sans doute à masquer les agissements. Il nous faudra donc nous adapter.

Parallèlement, dans notre désir d'agir en amont, nous avons commencé un travail d'interpellation des maîtres d'ouvrages dès qu'un projet est annoncé pour obtenir communication des filières de déconstructions. Cette pression pour l'instant a donné quelques résultats, Alday sur le chantier Connexion, Eiffage sur le chantier trambus, le COL après une entrevue, Vinci peut être sur le futur chantier Lafourcade "après consultation de leur avocat", semblent être efficace sans que nous en soyons encore à en tirer un bilan.

Notre campagne sur ces décharges sauvages atteint aussi une autre cible: Elle est extrêmement bien perçue par la population et nous pouvons le mesurer par les signalements bien construits (cartes, photos...) envoyés par des personnes inconnues, qui ne sont pas dans nos réseaux habituels mais qui, d'évidence, ont consulté notre site et nos dossiers. Ce travail qui parfois se substitue aux services de l'Etat, nous apporte reconnaissance, notoriété, sympathie dans les médias et la population. C'est un excellent socle pour peser dans les instances. Ce socle doit permettre d'intégrer d'autres personnes et il faudra y penser systématiquement.

Les instances justement, nous écrivions lors de notre dernière AG: *La leur d'espoir d'un changement d'une situation enlisée peut venir de la nouvelle gouvernance du territoire par la recherche, autrement, d'une pratique par la proximité et la coresponsabilité. C'est une voie que, comme d'autres, nous explorerons.*

Les résultats ne sont pas encore à la hauteur de nos espoirs mais il est trop tôt pour en tirer des leçons. Nous allons persévérer dans ce domaine.

Evidemment les deux axes de travail ne sont pas antagoniques, ils sont complémentaires et permettent à la commission "déchets" d'avancer sur les deux jambes. Il nous faudra anticiper sur un défaut qui pourrait voir le jour si nos deux "jambes" n'allaient pas dans le même sens, le cassage de gueule serait alors possible. Il est donc souhaitable que ceux qui siègent dans les instances participent également au suivi "décharges sauvages" et que les équipes aguerries sur le terrain de ces décharges participent activement dans la commission à l'élaboration des orientations défendues dans les instances. C'est en règle générale ainsi que fonctionne la commission mais le rappeler préventivement n'est jamais inutile.

Participation du CADE aux réunions institutionnelles en 2018

Date	Évènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE	Document initial
1/18/2018	Réunion	14h	Maison du Bassin d'Arcachon, rue du port, Le Teich	Plan Régional de gestion des Déchets du Tourisme	E. Diratchette	Convocation
1/20/2018	Réunion	14h	Assemblée générale	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	P. Luenberger, P, Durruty	Convocation
1/24/2018	Réunion publique	16h	Serres-Castet (théâtre Alexis Peyre)	Etude Prospective Adour 2050	P. Luenberger	Invitation
3/16/2018	Réunion	14h	Ainhice Mongelos, Assemblée plénière	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	P. Luenberger, P, Durruty	Convocation
3/28/2018	Réunion	16h	Sous-Préfecture Bayonne	Présentation du CADE au Sous-Préfet	V. Pachon, P. Tellier, M. Bouchet, J. Lavictoire	Invitation
4/7/2018	Réunion	14h	Canopia Bil Ta Garbi, 7, rue Joseph Latxague, 64185 Bayonne	Comité de suivi de site Canopia	P. Durruty, E. Diratchette	Convocation
5/14/2018	Réunion	14h	Ainhice Mongelos	Euskal Herriko Laborantza	P. Luenberger, P, Durruty	Convocation

Date	Évènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE	Document initial
				Ganbara		
6/15/2018	Réunion	14h		Euskal Herriko Laborantza Ganbara	P. Luenberger, P. Durruty	Convocation
6/20/2018	Réunion	14h	Canopia Bil Ta Garbi, 7, rue Joseph Latxague, 64185 Bayonne	Comité de Pilotage Schéma Directeur Gestion des Déchets Inertes	P. Tellier, E. Diratchette	Convocation
7/3/2018	Réunion	9h	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Réunion plénière du SPPPI Estuaire de l'Adour	P. Luenberger, T. Vigé	Convocation
9/11/2018	Réunion	16h15	CAPB	Commission Consultative des services publics locaux	M. Pachon	Invitation
10/10/2018	Réunion	10h30	CAPB	Commission Consultative SPPPI	M. Gervaise, P Luenberger	Invitation
12/5/2018	Réunion	15h	DREAL	Point sur les différents dossiers	V. Pachon, J-P Bollet, J. Ferran, J. Lavictoire	Dossiers
12/12/2018	Réunion	14h	Canopia Bil Ta Garbi, 7, rue Joseph Latxague, 64185 Bayonne	Comité de Pilotage Zéro Déchets Zéro Gaspi (ZDZG)	E. Diratchette	Convocation

dont dépenses restant à décaisser au
1/01/2019

-115,74 €

total pour
30 096,17 € contrôle

0,00 €

Après les explications du trésorier, le rapport financier a été adopté à l'unanimité.

Décisions prises par l'AG:

L'Assemblée générale adopte une délibération autorisant son président à ester en justice sur le projet de poste des sauveteurs côtiers sur le littoral d'Anglet.

Après présentation et discussion, le CADE prend la décision de voter défavorablement quant à la participation au one planet summit du prochain G7.

Le CADE salue la mémoire de Robert Alvarez récemment décédé qui fut le responsable de l'association des pêcheurs écologiquement responsables "Itsas Geroa" auprès du CADE.